

DELIBERATION N° 2008/05-01 - INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Monsieur le Maire, rapporteur, indique à l'Assemblée que Monsieur Charly FIDANZA, conseiller municipal élu lors du scrutin du 16 mars 2008 sur la liste « Ludres Ensemble », lui a fait part de sa démission du Conseil Municipal, à compter du 7 mai 2008.

Par lettre du 7 mai 2008, Monsieur le Préfet a été avisé de cette démission..

Conformément à l'article L 270 du Code Electoral, le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant.

En conséquence, Monsieur le Maire déclare installé dans sa fonction de conseiller municipal : Monsieur Philippe FRANOUX, candidat sur la liste « Ludres Ensemble ».

Monsieur Philippe FRANOUX entrera dans les commissions où siégeait Monsieur Charly FIDANZA, soit la commission Urbanisme et la commission Finances-Fiscalité.